

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 janvier 2015

Communiqué de presse

« Déposez les armes » : 2ème édition de l'opération

Suite au bilan positif de la campagne de 2014, pendant laquelle plus de 800 armes et près de 30 000 munitions ont été remises aux forces de l'ordre puis détruite, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'association des maires lancent **une nouvelle campagne « Déposez les armes », du 28 janvier au 31 mars 2015.**

L'objectif de cette opération est de lutter contre la banalisation de la détention des armes et leur usage et prévenir les violences. Ainsi, toutes les personnes qui le souhaitent pourront venir déposer des armes et des munitions auprès des services de police et de gendarmerie sans qu'aucune sanction administrative ou judiciaire ne soit prise au motif de détention illégale d'arme à feu ou de munitions.

En effet, la Martinique connaît un nombre de violences commises par armes encore trop important, avec des conséquences souvent dramatiques.

Le port et le transport d'armes sur la voie publique sont interdits, sauf dérogation exceptionnelle.

Plus de précisions sur la réglementation des armes sur le site [=> cliquez ici](#)

DÉTENIR UNE ARME N'EST PAS AUTOMATIQUE !

DÉPOSEZ LES ARMES **STOP A LA VIOLENCE**

DU 5 JANVIER AU 31 MARS 2015


Pendant la campagne, aucune sanction administrative ou judiciaire ne sera prise au motif de détention illégale d'arme ou de munitions si vous déposez votre arme auprès des services de police et de gendarmerie.


Ou ni an fizi, nou pé fè'y pran lavol ba'w

www.martinique.pref.gouv.fr



Communication Interministérielle (P7) - Janvier 2015

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42- audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr